



**Mairie d'IFS**  
**Esplanade François Mitterrand**  
**B.P. 44 – 14123 IFS**

Tél : 02-31-35-27-27

Fax : 02-31-78-30-09

Département

**CALVADOS**

Canton

**CAEN XVI**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

Le 12 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 1<sup>er</sup> décembre 2022

Date d'affichage 1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 26

Votants 33

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Allan BERTU, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP **et avaient respectivement donné pouvoir à :** Jean-Pierre BOUILLON, Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Nadège GRUDE et Aurélie TRAORE.

**Absents excusés :** Jean-Pierre BOUILLON, Clément HUYGHE, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

**Secrétaire de séance :** Aurélie TRAORE et Philippe GIRONDEL.

### N° 2022-116 – SECTEUR JEUNESSE – MODIFICATION DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CALVADOS RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE (PS) JEUNES 11-25 ANS

Dans le cadre de son Projet Educatif Global (PEG), la Ville d'IFS organise l'accueil d'enfants et de jeunes, âgés de 3 à 17 ans, au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extrascolaires.

De plus, depuis 2019, le service Enfance Jeunesse a fait évoluer son offre en direction du public 11-17 ans par le développement d'animations délocalisées et des interventions régulières au sein des collèges.

En parallèle, à la suite d'un diagnostic réalisé en direction du public 16-25 ans, le Service d'Accompagnement des Jeunes Adultes (AJA) 16-25 a vu le jour grâce au recrutement d'une coordonnatrice. Les premiers bilans d'activités de ce service ont confirmé la nécessité et les bienfaits des démarches amorcées, avec les acteurs socio-éducatifs du territoire, que cela soit en termes de prévention, d'information, d'orientation et d'aide à la réalisation de projets.

La CAF du Calvados soutient la Ville dans ces actions et contribue à leur financement grâce :

- A la signature d'une Convention Territoriale Globale ;
- Au versement de prestations de service, encadré par des conventions d'objectifs et de financement ;
- Au versement de subventions d'investissement.

Pour le secteur 11-25 ans, la contractualisation avec la CAF s'effectue dans le cadre de la PS jeunes.

Pour rappel, les quatre objectifs de la PS Jeunes sont les suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative ;
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat ;
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse ;
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs ».

Elle est encadrée par les modalités suivantes :

- La prestation est payée à la fonction (en lien avec le nombre d'animateurs) ;
- La prise en charge des postes se limite aux animateurs titulaires ou en cours de formation d'un niveau IV minimum et en face à face public ;
- La prestation de service correspond à 50% du coût du personnel et est plafonnée à 20 000 € par Equivalent Temps Plein (ETP) ;
- La PS Jeunes n'est pas cumulable avec d'autres prestations de service CAF (CTG, PSO, AEEH, Aides aux séjours).

Il est apparu que le mi-temps alloué à la coordonnatrice 16-25 ans était insuffisant pour répondre aux besoins d'accompagnement du public et lui offrir un service optimal.

Ainsi, à la suite du départ de l'agent et dans le cadre de son remplacement (recrutement en cours), la Ville souhaite augmenter le temps de travail hebdomadaire du coordonnateur AJA 16-25 ans (temps plein) afin de lui permettre de :

- Accompagner davantage les projets de jeunes ;
- Développer l'animation délocalisée et les actions de prévention ;
- Pérenniser les partenariats et les projets amorcés avec les acteurs socio-éducatifs ;
- Développer la mise en place du dispositif « promeneurs du net » ;
- Coordonner le dispositif service civique au sein de la Ville ;
- Participer à la coordination du Forum vacances et du Forum de découverte des métiers d'Ifs.

La CAF a été informée de cette décision, et dans le but de soutenir la Ville, a décidé de porter le nombre d'ETP financés par la PS Jeunes de 2,5 à 3. Ainsi, 50% des charges salariales ci-dessous pourront être prises en charge par la CAF (dans la limite des plafonds mentionnés ci-dessus) :

- Animatrice Projet Jeunes – ACM 11-17 ans ;
- Animateur Conseil Municipal Enfants et Jeunes – ACM 11-17 ans ;
- Coordonnateur AJA 16-25 ans.

| Charges de personnel et montant de la prestation de service |             |                                     |
|---|-------------|-------------------------------------|
| Equivalent Temps Plein (ETP)                                | Coût chargé | Prise en charge par la PS Jeunes    |
| 2,5 ETP : 2 ACM 11-17 ans + 0,5 AJA 16-25 ans               | 86 085 €    | 40 000 €<br>(atteinte des plafonds) |
| 3 ETP : 2 ACM 11-17 ans + 1 AJA 16-25 ans                   | 103 887 €   | 51 943 €                            |

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à modifier la contractualisation avec la CAF du Calvados, au sujet de la PS Jeunes et de la prise en charge par la CAF de 3 ETP au lieu de 2,5.

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018–2022 signée entre la CNAF et l'Etat ;

VU la délibération n°2015-037, en date du 30 mars 2015, relative à l'adoption du Projet Educatif Global (PEG) 2015-2020 ;

VU la délibération n°2020-020, en date du 10 février 2020, relative à la contractualisation avec la CAF concernant la PS Jeunes ;

VU l'avis de la commission « Jeunesse et Sports » réunie le 7 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** les objectifs du PEG 2015-2020 et la volonté de la Ville de développer l'accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'augmenter le temps de travail du coordonnateur 16-25 ans afin de répondre davantage aux besoins du public et d'offrir un service optimal ;

**CONSIDERANT** les objectifs et les modalités de la PS Jeunes ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la CAF du Calvados ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la contractualisation avec la CAF du Calvados, concernant la PS Jeunes et le passage de 2,5 ETP éligibles au financement à 3.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LE GENDRE



Rendue exécutoire le : 14/12/2022

Affichée le : 19/12/2022



**Acte à classer****2022-116**

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-14T10-15-39.00 ( MI241882515 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221214-2022-116-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Secteur jeunesse - Modification de la Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados relative à la Prestation de Service (PS) Jeunes 11-25 ans

Date de décision : 14/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : 2022-116 - Secteur Jeunesse - Modification de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados relative à la Prestation de Service Jeunes 11-25 ans.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/12/22 à 10:15

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 14/12/22 à 10:15

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 14/12/22 à 10:23

